

## 282338-2026 - Competition

France – Training services – 26M0009 - Achat de prestations de formation FPTLV (6 lots)

OJ S 80/2026 24/04/2026

Contract notice – light regime

Services

### 1. Buyer

---

#### 1.1. Buyer

Official name: ANFH

Email: [plateforme.achat@anfh.fr](mailto:plateforme.achat@anfh.fr)

### 2. Procedure

---

#### 2.1. Procedure

Title: 26M0009 - Achat de prestations de formation FPTLV (6 lots)

Description: La consultation a pour objet l'achat des prestations de formation FPTLV

comprenant 6 lots. • Lot 1 : Distance professionnelle • Lot 2 : Ethnopsychiatrie • Lot 3 :

Formateur occasionnel : concevoir, animer et renforcer sa posture • Lot 4 : Gestion des stocks

• Lot 5 : Prise en charge des patients du secteur psychiatrique transférés vers le médico-social

• Lot 6 : Professionnalisation des personnels RH (2 modules)

Procedure identifier: f900b4fc-48e5-42aa-b34a-108f27573467

Internal identifier: 26M0009

Type of procedure: Other single stage procedure

Main features of the procedure: Les informations et les critères de sélection sont mentionnés dans le règlement de consultation joint au DCE.

#### 2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 80500000 Training services

#### 2.1.2. Place of performance

Country: France

Anywhere in the given country

Additional information: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront

pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

### 2.1.3. Value

Maximum value of the framework agreement: 6 200 000,00 EUR

### 2.1.4. General information

Additional information: Les candidats devront télécharger le Dossier de consultation des entreprises (DCE) sur la plateforme de l'ANFH (recherche des consultations en cours : n° 26M0009). La plateforme d'achat de l'ANFH est accessible via l'espace prestataire du site [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr) (lien d'accès direct : <https://plateforme-achats.anfh.fr>). Le retrait du DCE est gratuit. Il est fortement conseillé aux candidats de créer un compte entreprise sur la plateforme des achats. Ce compte leur permettra tout au long de la procédure de recevoir le cas échéant, les informations relatives à la consultation : modifications de dates, rectificatifs /compléments au dossier de consultation des entreprises, etc. Il est recommandé aux candidats de se préparer à l'avance à répondre et de ne pas attendre le dernier jour pour déposer leur offre dématérialisée sur la plateforme des achats de l'ANFH. Pour toute difficulté rencontrée lors de l'accès à la plateforme d'achat de l'ANFH ou lors du téléchargement du DCE, merci de contacter l'assistance technique en ligne disponible à partir de la page d'accueil de la plateforme des achats.

#### Legal basis:

Directive 2014/24/EU

### 2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

## 4. Group of lots

---

### 4.1. Group of lots: GLO-0001

Lots included: LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0004, LOT-0005, LOT-0006

Title: Achat de prestations de formation FPTLV (6 lots)

Description: La consultation a pour objet l'achat des prestations de formation FPTLV

comprenant 6 lots. • Lot 1 : Distance professionnelle • Lot 2 : Ethnopsychiatrie • Lot 3 :

Formateur occasionnel : concevoir, animer et renforcer sa posture • Lot 4 : Gestion des stocks

• Lot 5 : Prise en charge des patients du secteur psychiatrique transférés vers le médico-social

• Lot 6 : Professionnalisation des personnels RH (2 modules)

Internal identifier: 26M0009

#### 4.1.1. Value

Maximum value of the framework agreement: 6 200 000,00 EUR

#### 4.1.2. General information

This procurement is also suitable for small and medium-sized enterprises (SMEs): yes

#### 4.1.3. Award criteria

##### Criterion:

Type: Quality

Description: Les éléments relatifs aux critères de sélection des offres sont précisés dans le règlement de consultation compris dans le DCE

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 70

##### Criterion:

Type: Price

Description: Les éléments relatifs aux critères de sélection des offres sont précisés dans le règlement de consultation compris dans le DCE

Category of award weight criterion: Weight (percentage, exact)

Award criterion number: 30

## 5. Lot

---

### 5.1. Lot: LOT-0001

Title: Lot 1 - Distance professionnelle

Description: L'objectif général de la formation, pour ce lot, est d'amener les participants à analyser, affiner et consolider leur posture professionnelle afin d'adopter la juste distance relationnelle dans la relation avec les usagers, résidents ou patients, conformément aux obligations professionnelles de la fonction publique hospitalière et aux recommandations officielles.

Internal identifier: 26M0009-1

#### 5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 80500000 Training services

#### 5.1.2. Place of performance

Country: France

Anywhere in the given country

Additional information: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions

soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

### 5.1.3. Estimated duration

Duration: 1 Year

### 5.1.4. Renewal

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

### 5.1.5. Value

Estimated value excluding VAT: 1 000 000,00 EUR

### 5.1.6. General information

#### Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Additional information: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

### 5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

### 5.1.11. Procurement documents

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Deadline for requesting additional information: 20/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Address of the procurement documents: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

#### Ad hoc communication channel:

Name: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 28/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 240 Days

##### **Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic ordering will be used: yes

#### **5.1.15. Techniques**

##### **Framework agreement:**

Framework agreement, without reopening of competition

#### **5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Organisation providing additional information about the procurement procedure: ANFH

Organisation providing offline access to the procurement documents: ANFH

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Paris

Organisation receiving requests to participate: ANFH

Organisation processing tenders: ANFH

#### **5.1. Lot: LOT-0002**

Title: Lot 2 - Ethnopsychiatrie

Description: L'objectif général de la formation, pour ce lot, est de permettre aux professionnels d'améliorer leur compréhension des troubles psychiques à travers une approche ethnopsychiatrique, afin d'ajuster leur analyse clinique, leur posture et leurs pratiques d'accompagnement auprès de patients/usagers issus de contextes culturels variés.

Internal identifier: 26M0009-2

##### **5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 80500000 Training services

##### **5.1.2. Place of performance**

Country: France

Anywhere in the given country

Additional information: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'

engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

#### **5.1.3. Estimated duration**

Duration: 1 Year

#### **5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.5. Value**

Estimated value excluding VAT: 1 000 000,00 EUR

#### **5.1.6. General information**

##### **Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Additional information: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.9. Selection criteria**

Sources of selection criteria: Procurement Document

#### **5.1.11. Procurement documents**

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Deadline for requesting additional information: 20/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Address of the procurement documents: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

**Ad hoc communication channel:**

Name: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

**5.1.12. Terms of procurement**

**Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 28/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 240 Days

**Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic ordering will be used: yes

**5.1.15. Techniques**

**Framework agreement:**

Framework agreement, without reopening of competition

**5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Organisation providing additional information about the procurement procedure: ANFH

Organisation providing offline access to the procurement documents: ANFH

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Paris

Organisation receiving requests to participate: ANFH

Organisation processing tenders: ANFH

**5.1. Lot: LOT-0003**

Title: Lot 3 - Formateur occasionnel : concevoir, animer et renforcer sa posture

Description: L'objectif général de la formation, pour ce lot, est de permettre aux professionnels de : • Comprendre le processus d'apprentissage et la pédagogie de l'adulte ; • Identifier les rôles et responsabilités du formateur interne ; • Concevoir et animer une formation dynamique et adaptée au public ; • Gérer la dynamique de groupe et les comportements en situation d'animation ; • Choisir et utiliser les techniques pédagogiques et en connaître les principes d'animation ; • Élaborer et utiliser des supports pédagogiques efficaces ; • Animer une séquence pédagogique en utilisant au moins une technique et ses outils ; • Évaluer une action de formation et les acquis des participants ; • Prendre du recul sur sa posture de formateur et gérer le stress et l'énergie en animation ; • Inscrire sa pratique dans une démarche nationale de développement professionnel continu (DPC).

Internal identifier: 26M0009-3

**5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 80500000 Training services

**5.1.2. Place of performance**

Country: France

Anywhere in the given country

Additional information: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

#### **5.1.3. Estimated duration**

Duration: 1 Day

#### **5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.5. Value**

Estimated value excluding VAT: 1 000 000,00 EUR

#### **5.1.6. General information**

##### **Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Additional information: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.9. Selection criteria**

Sources of selection criteria: Procurement Document

#### **5.1.11. Procurement documents**

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Deadline for requesting additional information: 20/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Address of the procurement documents: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

##### **Ad hoc communication channel:**

Name: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 28/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 240 Days

##### **Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic ordering will be used: yes

#### **5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Organisation providing additional information about the procurement procedure: ANFH

Organisation providing offline access to the procurement documents: ANFH

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Paris

Organisation receiving requests to participate: ANFH

Organisation processing tenders: ANFH

#### **5.1. Lot: LOT-0004**

Title: Lot 4 - Gestion des stocks

Description: L'objectif général de cette formation, pour ce lot, de permettre aux participants de : • Comprendre le périmètre et les missions de la fonction logistique dans un établissement sanitaire ou médico-social ; • Connaître et appliquer les bonnes pratiques de gestion et d'optimisation des stocks ; • Maîtriser les indicateurs de pilotage et de suivi logistique ; • Identifier les circuits existants et proposer des améliorations adaptées ; • Organiser les stocks de manière optimale pour répondre aux besoins des services ; • Mettre en place un plan d'actions logistique dans leur établissement.

Internal identifier: 26M0009-4

#### **5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 80500000 Training services

### **5.1.2. Place of performance**

Country: France

Anywhere in the given country

Additional information: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

### **5.1.3. Estimated duration**

Duration: 1 Year

### **5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

### **5.1.5. Value**

Estimated value excluding VAT: 1 000 000,00 EUR

### **5.1.6. General information**

**Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Additional information: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.9. Selection criteria**

Sources of selection criteria: Procurement Document

#### **5.1.11. Procurement documents**

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Deadline for requesting additional information: 20/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Address of the procurement documents: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

##### **Ad hoc communication channel:**

Name: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 28/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 240 Days

##### **Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic ordering will be used: yes

#### **5.1.15. Techniques**

##### **Framework agreement:**

Framework agreement, without reopening of competition

#### **5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Organisation providing additional information about the procurement procedure: ANFH

Organisation providing offline access to the procurement documents: ANFH

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Paris

Organisation receiving requests to participate: ANFH

Organisation processing tenders: ANFH

#### **5.1. Lot: LOT-0005**

Title: Lot 5 -Prise en charge des patients du secteur psychiatrique transférés vers le médico-social

Description: L'objectif général de cette formation, pour ce lot, de permettre aux professionnels des établissements de la fonction publique hospitalière d'acquérir des repères conceptuels,

pratiques et relationnels sur le handicap psychique, afin de sécuriser l'accueil et l'accompagnement de ces patients dans le secteur médico-social, d'ajuster les pratiques professionnelles, de prévenir les ruptures de soins et de parcours de vie, et de favoriser une cohabitation respectueuse et harmonieuse entre les différents profils de résidents.

Internal identifier: 26M0009-5

#### **5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 80500000 Training services

#### **5.1.2. Place of performance**

Country: France

Anywhere in the given country

Additional information: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

#### **5.1.3. Estimated duration**

Duration: 1 Year

#### **5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.5. Value**

Estimated value excluding VAT: 1 000 000,00 EUR

#### **5.1.6. General information**

##### **Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Additional information: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.9. Selection criteria**

Sources of selection criteria: Procurement Document

#### **5.1.11. Procurement documents**

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Deadline for requesting additional information: 20/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Address of the procurement documents: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

##### **Ad hoc communication channel:**

Name: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 28/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 240 Days

##### **Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic ordering will be used: yes

#### **5.1.15. Techniques**

##### **Framework agreement:**

Framework agreement, without reopening of competition

#### **5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Organisation providing additional information about the procurement procedure: ANFH

Organisation providing offline access to the procurement documents: ANFH

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Paris

Organisation receiving requests to participate: ANFH

Organisation processing tenders: ANFH

## **5.1. Lot: LOT-0006**

Title: Lot 6 - Professionnalisation des personnels RH (2 modules)

Description: L'objectif général de cette formation, pour ce lot, est de permettre aux agents d'administration de la fonction publique hospitalière d'acquérir et de consolider les fondamentaux de la gestion administrative du personnel et de la paie, afin de sécuriser la réalisation des opérations courantes, de fiabiliser les actes de gestion et de garantir la conformité des pratiques aux règles statutaires et réglementaires en vigueur.

Internal identifier: 26M0009-6

### **5.1.1. Purpose**

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 80500000 Training services

### **5.1.2. Place of performance**

Country: France

Anywhere in the given country

Additional information: Les candidats à la présente consultation devront être en mesure d'exécuter les prestations sur l'ensemble du territoire des délégations ANFH parties prenantes du contrat (Cf. page 1 et 2 du règlement de consultation). Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et dans le cadre de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT), un territoire de santé peut réunir des établissements relevant de la délégation engageant le bon de commande et des établissements géographiquement situés dans une région limitrophe à celle-ci. Aussi, le candidat à la présente consultation devra également être en mesure d'exécuter les prestations auprès de l'ensemble des établissements susvisés. Les candidats préciseront dans l'acte d'engagement composant leur proposition commerciale, dans quelles autres régions métropolitaines et/ou DOM les intervenants pressentis dans l'offre sont également en mesure d'exécuter des prestations supplémentaires. Pour que l'offre sur ce périmètre supplémentaire soit prise en compte, il est impératif que les frais de séjour des intervenants dans ces régions soient indiqués dans le bordereau de prix unitaires. Les régions pour lesquelles le candidat s'est positionné mais n'a pas indiqué les coûts des frais de séjour des intervenants, ne seront pas prises en compte. Les mentions type « devis sur demande » ne seront pas acceptées. Le périmètre supplémentaire sur lequel le prestataire s'est positionné ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres. Les délégations ANFH cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement, hors périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, seront informées de la conclusion du présent contrat. A ce titre, le ou les prestataires retenus pourront être amenés, au cours de la période de validité du contrat, à dispenser les prestations objet du contrat et/ou toute autre prestation similaire auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière des régions de ce périmètre. En dehors des délégations relevant du périmètre géographique obligatoire d'exécution des prestations, aucune exclusivité n'est accordée au(x) titulaire(s) du contrat pour l'exécution de prestation identique ou similaire pour les délégations cochées dans le paragraphe « périmètre géographique d'exécution de prestations supplémentaires » de l'acte d'engagement. Ces délégations demeurent libres de

commander et/ou de mettre à disposition de leurs établissements adhérents les prestations, ou d'organiser une mise en concurrence pour répondre aux besoins spécifiques des établissements de la FPH concernés.

#### **5.1.3. Estimated duration**

Duration: 1 Year

#### **5.1.4. Renewal**

Maximum renewals: 3

Other information about renewals: Accord-cadre conclu pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.5. Value**

Estimated value excluding VAT: 1 200 000,00 EUR

#### **5.1.6. General information**

##### **Reserved participation:**

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Additional information: Le contrat signé à l'issue de la consultation prendra la forme d'un accord-cadre multi-attributaires (deux maximum) à bons de commande, pour une durée d'un an ferme, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois fois, pour des périodes successives de 12 mois.

#### **5.1.9. Selection criteria**

Sources of selection criteria: Procurement Document

#### **5.1.11. Procurement documents**

Languages in which the procurement documents are officially available: French

Deadline for requesting additional information: 20/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Address of the procurement documents: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

##### **Ad hoc communication channel:**

Name: Plateforme d'achat de l'ANFH

URL: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

#### **5.1.12. Terms of procurement**

##### **Terms of submission:**

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://plateforme-achats.anfh.fr/>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Variants: Not allowed

Deadline for receipt of tenders: 28/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 240 Days

##### **Terms of contract:**

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic ordering will be used: yes

#### **5.1.15. Techniques**

**Framework agreement:**

Framework agreement, without reopening of competition

**5.1.16. Further information, mediation and review**

Review organisation: Tribunal administratif de Paris

Organisation providing additional information about the procurement procedure: ANFH

Organisation providing offline access to the procurement documents: ANFH

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de Paris

Organisation receiving requests to participate: ANFH

Organisation processing tenders: ANFH

## 8. Organisations

---

**8.1. ORG-0001**

Official name: ANFH

Registration number: 302695564

Postal address: 265 rue de Charenton

Town: PARIS

Postcode: 75012

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Contact point: La plateforme de dématérialisation des achats de l'ANFH

Email: [plateforme.achat@anfh.fr](mailto:plateforme.achat@anfh.fr)

Telephone: 0144756800

Internet address: [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr)

Buyer profile: <https://plateforme-achats.anfh.fr>

**Roles of this organisation:**

Buyer

Central purchasing body awarding public contracts or concluding framework agreements for works, supplies or services intended for other buyers

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation providing offline access to the procurement documents

Organisation receiving requests to participate

Organisation processing tenders

**8.1. ORG-0002**

Official name: Tribunal administratif de Paris

Registration number: 177500055

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: PARIS

Postcode: 75004

Country subdivision (NUTS): Paris (FR101)

Country: France

Email: [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Telephone: 33 144594400

**Roles of this organisation:**

Review organisation

Organisation providing more information on the review procedures

**8.1. ORG-0000**

Official name: Publications Office of the European Union

Registration number: PUBL

Town: Luxembourg

Postcode: 2417

Country subdivision (NUTS): Luxembourg (LU000)

Country: Luxembourg

Email: [ted@publications.europa.eu](mailto:ted@publications.europa.eu)

Telephone: +352 29291

Internet address: <https://op.europa.eu>

**Roles of this organisation:**

TED eSender

## Notice information

---

Notice identifier/version: b70d66ae-0bee-4e44-aaa0-329138f1be04 - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract notice – light regime

Notice subtype: 20

Notice dispatch date: 22/04/2026 13:01:25 (UTC+00:00) Western European Time, GMT

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 282338-2026

OJ S issue number: 80/2026

Publication date: 24/04/2026